

MADAME  MONSIEUR

\* CHAMPS OBLIGATOIRES

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| NOM*              | PRÉNOM*      |
| DATE DE NAISSANCE | NATIONALITÉ* |
| ADRESSE*          |              |
| CODE POSTAL*      | COMMUNE*     |
| PROFESSION        |              |
| EMAIL             | TÉLÉPHONE    |

MONTANT DU DON\*

\_\_\_\_\_ € (MAX 4 600 €)  10 €  20 €  50 €  100 €  200 €  500 €

Soit après déduction d'impôts de 66% : **3.40 €** **6.80 €** **17 €** **34 €** **68 €** **170 €**

⚠ CHÈQUE À LIBELLER À L'ORDRE DE :

MICHEL PISZCZEK, MANDATAIRE FINANCIER DE LA CAMPAGNE D'ALAIN CRÉMONT

MENTIONS OBLIGATOIRES

- Je certifie sur l'honneur être une personne physique et que le règlement de mon don ne provient pas d'une personne morale (société, association, collectivité...) mais de mon compte bancaire personnel.
- Je certifie sur l'honneur être de nationalité française ou résident fiscal en France.
- J'ai lu et j'accepte les mentions d'information relatives au recueil de mes données personnelles et au plafond légal de don.

MENTIONS FACULTATIVES

- Je souhaite être informé(e) de l'actualité de l'équipe "Pour Soissons, gardons le cap" et recevoir les communications
- Je souhaite être contacté(e) afin de rejoindre l'équipe "Pour Soissons, gardons le cap"
- Je souhaite être ajouté(e) à la liste des mandataires potentiels pour le vote par procuration

FORMULAIRE À RENVOYER AVEC VOTRE CHÈQUE SIGNÉ À :  
SOISSONS CAP 2020, 6 RUE DU BEFFROI, 02200 SOISSONS

## RECUEIL DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire sont exclusivement réservées à l'usage de l'association Soissons Cap 2020. Elles sont traitées afin de gérer les informations relatives aux donateurs, vous transmettre un reçu fiscal, vous envoyer les communications et les actualités de la campagne, vous contacter, gérer la liste des mandataires pour le vote par procuration, et compiler des données statistiques anonymes. Toutes les informations marquées comme obligatoires sont nécessaires pour traiter votre demande. L'absence de réponse à l'un de ces champs empêchera le traitement. Vos données sont conservées pour une durée maximale de 60 mois.

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité des informations vous concernant. Vous bénéficiez également de la faculté de donner des directives sur le sort de vos données après votre décès. Pour exercer vos droits, adressez nous votre demande accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité en cours de validité à l'adresse postale ou électronique suivante : Soissons Cap 2020, 6 Rue Du Beffroi, 02200 Soissons et [gardonslecap@alaincremont.fr](mailto:gardonslecap@alaincremont.fr).

Si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## PLAFOND LÉGAL DES DONS

Vos dons sont versés à Michel Piszczek, mandataire financier de la campagne d'Alain Crémont, au profit du candidat à la mairie de Soissons Alain Crémont.


Selon les articles L.52-8, R.39-1 et L.392 alinéas 1 et 2 du code électoral, "Les dons consentis par une personne morale publique ou privée, française ou étrangère, sont interdits ; Une personne physique ne peut verser un don à un candidat que si elle est de nationalité française ou réside en France ; Les candidats, remplaçants et colistiers ne peuvent pas effectuer de dons ; Les dons sont limités à 4 600 euros par personne pour une même élection (un donateur peut donner à plusieurs candidats mais le cumul des sommes données ne peut dépasser 4 600 euros) ; Les dons supérieurs à 150 euros doivent être versés par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire ; Les concours en nature (prestations, équipements, matériel, immobilier... au profit du candidat) doivent être estimés au prix du marché ; Un concours en nature d'une personne physique ne doit pas dépasser la valeur de 4 600 euros ; Les concours en nature provenant de personnes morales sont prohibés".

# Merci pour votre soutien !

POUR SOISSONS,  
#GardonsLeCap  
AVEC Alain CRÉMONT

 [www.alaincremont.fr](http://www.alaincremont.fr)

 [gardonslecap@alaincremont.fr](mailto:gardonslecap@alaincremont.fr)

 06 48 38 91 77

 [GardonsLeCap](https://www.facebook.com/GardonsLeCap)

 [CremontAlain](https://twitter.com/CremontAlain)

 [gardons\\_le\\_cap](https://www.instagram.com/gardons_le_cap)